



Horacio Arruda, M.D. FRCPC
Directeur national de santé publique
et sous-ministre adjoint
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifige Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Tél. : (418) 266-6701 Téléc. : (418) 266-6707
horacio.arruda@msss.gouv.qc.ca

Par courriel

Objet : COVID-19 - Renforcement des mesures de prévention

Dr Arruda,

Nous vous interpellons concernant les milliers de travailleuses et de travailleurs qui ont contracté la COVID-19 depuis le début de la pandémie, certaines et certains au prix de leur vie. Plus particulièrement, nous vous interpellons au sujet des mesures de prévention mises en œuvre dans le réseau de la santé et des services sociaux, lesquelles se fondent largement sur des recommandations issues de l'INSPQ, notamment celles formulées par le comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ).

D'abord, ces recommandations sont largement basées sur l'hypothèse d'une transmission prédominante par gouttelettes. Pourtant, de nombreuses études passées et récentes ont mis de l'avant une possible transmission par aérosol. Conséquemment, ces recommandations ont pour effet de minimiser l'évaluation des risques associés à divers scénarios de contact avec le virus et donc, favorisent aussi une levée des mesures d'isolement rapide, parfois même sans que les périodes d'isolement n'aient été menées jusqu'à leur terme ou sans que des tests soient venus confirmer une guérison complète.

D'autre part, les recommandations de l'INSPQ ne semblent pas être de nature, à elles seules, à faire cesser les déplacements de personnel entre les installations ou services aux prises avec des éclosions ou non, ce qui contribue à la dispersion du virus.

Nous nous expliquons bien mal que l'ensemble de ces recommandations n'aient pas encore fait l'objet de renforcements, en application du principe de précaution. Au contraire, les

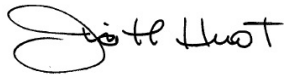
recommandations émises par l'INSPQ vont plutôt dans le sens d'un allègement constant des mesures de prévention, ce qui est inacceptable à nos yeux.

C'est pourquoi aujourd'hui, à la lumière de la situation actuelle, et dans la perspective de bien nous préparer à affronter une éventuelle deuxième vague, nous vous exhortons à utiliser les pouvoirs qui vous sont conférés pour ordonner que les mesures nécessaires, tenant notamment compte des incertitudes scientifiques quant au mode de transmission et tenant compte des conséquences désastreuses des mesures qui ont été mises en place lors de la première vague, soient mises en œuvre sans délai. Nous pensons qu'assez de compromis ont été faits sur le dos des travailleuses et travailleurs de la santé, et que le temps est venu de prendre toutes les mesures qui sont à disposition pour protéger le personnel du réseau.

Recevez nos sincères salutations,



Benoit Bouchard, président (SCFP Québec)



Judith Huot, Première vice-présidente (FSSS-CSN)



Véronique Lapalme, vice-présidente (APTS)



Linda Lapointe, vice-présidente responsable du secteur Santé et Sécurité du travail (FIQ)



Claire Montour, présidente (FSQ-CSQ)



Christian Naud, Responsable du dossier politique de la santé et sécurité au travail (FP-CSN)



Sylvie Nelson, présidente (SQEES-FTQ)

Cc : Christian Dubé, Ministre de la Santé et des Services Sociaux (ministre@msss.gouv.qc.ca)